

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR EMMANUEL-JANVIER LUZOLO
BAMBI LESSA, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DROITS HUMAINS, A L'OCCASION
DE L'ADOPTION DU DOCUMENT FINAL DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

GENEVE, LE 18 MARS 2010

Monsieur le Président,

J'aimerais de prime abord remercier sincèrement le Bureau du Conseil des Droits de l'Homme pour cette nouvelle opportunité qu'il m'accorde de m'adresser à nouveau devant cette instance.

Respectueux de ses engagements internationaux, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a présenté, le 3 décembre dernier, devant le Groupe de Travail de l'Examen Périodique Universel, son rapport national sur la situation des droits de l'homme. De nombreuses recommandations, soit au total 163, lui ont été soumises à l'issue d'un dialogue interactif fructueux avec les membres du Conseil. A cette occasion, 124 recommandations furent directement acceptées par mon pays.

Trois mois après cet exercice, le Gouvernement congolais honore sa parole en se présentant de nouveau à cette tribune afin de vous faire état de son appropriation des recommandations formulées par le Conseil des Droits de l'Homme et demander à ce qu'il plaise au Conseil d'adopter le Document final de l'Examen Périodique Universel de la République Démocratique du Congo.

Monsieur le Président,

Le premier volet a trait à la mise en œuvre des 124 recommandations déjà acceptées et relève particulièrement les efforts réalisés à cet effet de décembre 2009 à ce jour.

Le deuxième volet concerne la position de la RDC sur les 28 recommandations pour lesquelles mon pays avait émis des réserves tout en promettant d'y apporter des réponses appropriées à la présente session.

Monsieur le Président,

A. Concernant le premier volet,

Outre les recommandations que mon pays met déjà en application, tel que mentionné au paragraphe 95 du rapport du Groupe de travail, je voudrais rassurer le Conseil que la plupart des réformes législatives annoncées trouveront leur réalisation au cours de la session parlementaire de mars à juin 2010, ou au plus tard, à la session parlementaire de septembre prochain.

Il s'agit notamment de la loi de mise en application du Statut de Rome sur la Cour Pénale Internationale, de la loi portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme conformément aux principes de Paris, de la loi sur la parité entre homme et femme, ainsi que de la poursuite de la réforme du code pénal et même du code de la famille. L'adoption de différentes lois autorisant la ratification des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme s'inscrit dans le même processus.

Monsieur le Président,

Il convient de noter qu'au cours de la période allant **du 7 décembre 2009, jour de l'adoption du rapport du Groupe de travail EPU, à ce jour,** des avancées supplémentaires notables ont été réalisées par mon pays dans différents domaines.

1. **En matière de promotion de la paix,** droit fondamental du peuple congolais, mon Gouvernement a mis fin à l'opération Kimia 2, le 31 décembre 2009, et a lancé officiellement le 1^{er} janvier 2010 un nouveau programme de consolidation de la paix à l'Est du pays, dénommé Amani Leo, avec le concours de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo.

Cette opération conjointe vise à maîtriser les dernières poches de résistance des Groupes armés réfractaires au processus de paix dans notre pays.

D'autres opérations du même genre sont en cours pour ramener la paix sur l'ensemble du territoire national. C'est notamment le cas de l'opération « Rudia 2 » en Province Orientale, où l'Armée de résistance du Seigneur, LRA en sigle, continue de violer les droits fondamentaux des citoyens congolais.

2. En matière de lutte contre les violences sexuelles, il y a lieu de relever trois actions principales.

D'abord, je voudrais signaler que la sensibilisation de la population à la lutte contre ce fléau se poursuit inlassablement : des ateliers de vulgarisation des lois sur les violences sexuelles sont continuellement organisés par les instances officielles et par la société civile.

Dans ce même ordre d'idées, depuis janvier 2010, une vaste campagne de sensibilisation à l'aide des spots audio-visuels contre les violences sexuelles est en train d'être montée par le Gouvernement, par le biais du Ministère de la Justice et Droits Humains, avec le concours de l'Unité audio-visuelle de la MONUC.

Cette campagne connaîtra la participation de hauts officiers militaires et de la police nationale ainsi que celle des personnalités du monde politique, musical et ecclésiastique.

Ensuite, je relève que la lutte contre l'impunité des crimes des violences sexuelles se poursuit également. C'est dans ce cadre que des juridictions militaires ont condamné certains soldats et officiers reconnus coupables des violences sexuelles.

Ainsi, respectivement en dates du 15 et du 29 décembre 2009, le Tribunal Militaire de Garnison de Bukavu a successivement condamné à des dommages et intérêts et à une peine d'emprisonnement ferme pour viol un membre de la 11^è Brigade intégrée et un sous-lieutenant des FARDC. Les tribunaux de droit commun s'emploient aussi à lutter contre ce fléau.

Je note enfin que l'Agence Nationale de lutte contre les violences faites à la femme et à la jeune fille, créée en 2009, est déjà dans sa phase de mise en place

1. En matière de promotion de la paix, droit fondamental du peuple congolais, mon Gouvernement a mis fin à l'opération Kimia 2, le 31 décembre 2009, et a lancé officiellement le 1^{er} janvier 2010 un nouveau programme de consolidation de la paix à l'Est du pays, dénommé Amani Leo, avec le concours de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo.

Il convient de noter qu'au cours de la période allant du 7 décembre 2009, jour de l'adoption du rapport du Groupe de travail EPU, à ce jour, des avancées supplémentaires notables ont été réalisées par mon pays dans différents domaines.

Principes de Paris, de la loi sur la parité entre homme et femme, ainsi que de la poursuite de la réforme du code pénal et même du code de la famille. L'adoption de différentes lois autorisant la ratification des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme s'inscrit dans le même processus.

Monsieur le Président,

Des efforts engagés par mon Gouvernement dans la perspective de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays pauvre Très Endetté, PPTTE , en sigle, participent également de la même vision.

4. **En matière de réinsertion des anciens enfants soldats**, des progrès remarquables ont été accomplis par mon Gouvernement, par le biais de l'Unité d'Exécution du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (UEPN-DDR), créée par l'ordonnance présidentielle du 14 juillet 2007.

Au 31 décembre 2009, il a été constaté un début concret d'exécution des conventions de mise en œuvre des projets de réinsertion en mode individuel au bénéfice de 5.700 démobilisés sur financement du Fonds Africain de Développement.

Les partenaires CARITAS et FAO sont en cours d'identification de 4.200 démobilisés qui leur sont référés.

L'UEPN-DDR a en outre sélectionné dix sites destinés à l'installation des fermes agricoles pilotes, dans le cadre de la réinsertion en mode associatif.

5. **En matière de réforme de la justice**, après l'organisation, en octobre dernier, de la phase écrite du concours de recrutement de nouveaux magistrats, le Conseil Supérieur de la Magistrature a organisé, le 27 janvier passé, la phase orale du concours.

Sur les 1.500 candidats à retenir, 500 seront immédiatement affectés au sein des offices des Parquets de Grande Instance à travers le pays. Ce qui permettra un fonctionnement optimal de l'appareil judiciaire qui a longtemps souffert de l'insuffisance en effectif des magistrats. Les 1000 autres seront affectés au cours de l'année 2011.

Dans le domaine des infrastructures pénitentiaires, une nouvelle prison centrale, conforme aux standards internationaux en matière de détention, a été inaugurée le 30 décembre 2009 dans la Province de Bandundu.

Pour ce qui est des infrastructures judiciaires, il y a lieu de signaler l'achèvement bientôt à Goma et à Beni des pavillons pour filles dans des Etablissements de garde pour enfants.

Il en est de même de l'achèvement du tribunal et de l'Auditorat militaires de garnison de Beni grâce à nos partenaires dans le cadre du programme Réhabilitation de la justice à l'Est du Congo, en sigle Rejusco.

Il faudrait noter que ces différentes actions ne sont pas isolées ; elles s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de réforme du secteur de la justice.

6. En matière de lutte contre l'impunité au sein de l'armée et de la Police,

La politique de tolérance zéro poursuit son chemin et s'intensifie.

Aussi, tout officier reconnu coupable d'une faute disciplinaire ou des faits infractionnels est poursuivi sur le plan disciplinaire ou judiciaire, et ce, quel que soit son rang.

C'est dans ce cadre qu'en date du 19 janvier 2010, le Major Muzungu Munya Manzi du Bataillon FARDC basé à Kibarizi dans le Nord-Kivu, a été suspendu de ses fonctions et arrêté pour le pillage d'un camp des déplacés à Masisi.

De même, l'inspecteur de la Police du district de Tanganyika, le colonel Kalunda, a été arrêté à Kalémie et transféré à l'Auditorat militaire supérieur de Lubumbashi, en date du 27 janvier 2010, pour diverses violations des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

B. Concernant le deuxième volet sur la position de la RDC vis-à-vis des 28 recommandations pour lesquelles elle a émis des réserves, j'aimerais apporter les précisions ci-après :

- 1. S'agissant des procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme, mon Gouvernement réaffirme sa totale disponibilité à collaborer avec les sept rapporteurs spéciaux thématiques ainsi qu'avec les autres procédures spéciales et s'engage à leur délivrer une invitation toutes les fois qu'une demande lui sera adressée.**

Cette constance de la collaboration de mon Gouvernement avec les procédures spéciales devrait rassurer le Conseil des Droits de l'Homme et rend superflue la formule d'une invitation permanente recommandée à mon pays.

J'en veux pour preuve, l'invitation que mon Gouvernement a lancée au Rapporteur spécial sur les effets de la dette le 28 décembre 2009, invitation renouvelée lors du discours que j'ai prononcée en date du 3 mars 2010 du haut de cette tribune.

2. **En ce qui concerne les recommandations formulées par le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires à l'issue de sa visite en République Démocratique du Congo, mon Gouvernement s'attèle, avant leur mise en œuvre, à établir la véracité des faits allégués par le Rapporteur spécial. De même, le Gouvernement s'indigne de certaines omissions flagrantes constatées dans ce rapport, notamment les exécutions sommaires et arbitraires perpétrées à Kiwandja, dans le Nord-Kivu, par les groupes armés, et que le monde entier avait déplorées.**
3. **En ce qui concerne la recommandation visant la création au sein du Ministère de la Justice d'une équipe mixte (comprenant un personnel international) pour vérifier les détentions arbitraires, cette préoccupation est rencontrée par l'organisation des groupes thématiques au sein du Comité Mixte Justice qui regroupe le Gouvernement et les partenaires en développement, où tous les problèmes liés notamment aux conditions carcérales et aux détentions sont examinés.**

En outre, dans le cadre du programme Rejusco précité, il existe depuis deux ans au Nord et au Sud-Kivu, des Comités mixtes de suivi des prisons comprenant tous les intervenants dans ce secteur. Cette expérience sera étendue à l'ensemble du pays.

4. Mon Gouvernement ne trouve pas d'inconvénient à **accepter** les recommandations émises aux **points 1, 4, 5, 8, 9, 13, 14 et 19 du Rapport du Groupe de travail de l'Examen Périodique Universel** sur mon pays qui les met déjà en application.
5. Cependant, **pour les recommandations touchant à l'administration interne des FARDC et des Services de sécurité**, mon Gouvernement note qu'il s'agit des questions relevant de la politique nationale et qui sont en train d'être discutées, de façon responsable, dans le cadre de la réforme de l'Armée et du système de sécurité.

Il en est ainsi des recommandations reprises aux **points 7, 16 et 17 du Rapport du Groupe de travail précité**.

6. De même, mon Gouvernement attend encore les conclusions du mapping réalisé par les Nations Unies, pour la période allant de 1993 à 2003, avant de se prononcer sur les **recommandations liées à la justice transitionnelle émises aux points 15 et 18 du Rapport du Groupe de travail.**

7. **S'agissant enfin des recommandations liées à l'élaboration d'une loi particulière protégeant les défenseurs des droits de l'homme,** mon Gouvernement, qui accorde une place de choix à la société civile, tient à rappeler l'engagement qu'il avait lui-même pris dans son rapport soumis à l'Examen Périodique Universel, de poursuivre ses réflexions en vue de mettre en place un cadre juridique spécifique pour cette catégorie d'acteurs.

Aussi, est-il prématuré à ce stade de se prononcer sur ce volet tant que les réflexions déjà amorcées ne sont pas encore finalisées.

A ce propos, je voudrais rassurer le Conseil qu'à mon retour au pays, je demanderai aux Organisations Non Gouvernementales congolaises des Droits de l'Homme de constituer un comité qui servira de **point focal** dans l'harmonisation des vues avec le Gouvernement pour différentes questions intéressant leurs activités sur terrain.

Monsieur le Président du Conseil des Droits de l'Homme,

Je voudrais terminer en rassurant le Conseil que mon Gouvernement continuera, au-delà de cette session, à travers aussi bien **l'Entité de liaison des Droits de l'Homme** que la **Commission Nationale de préparation et de suivi de l'Examen Périodique Universel**, de mettre en œuvre les recommandations qu'il a acceptées ainsi que les engagements qu'il a pris dans le cadre de l'Examen Périodique Universel. Les droits de l'homme s'en trouveront ainsi de mieux en mieux protégés.

Je vous remercie.